



Cabinet
Nancy L'Horty

Les Notes du Cabinet

#02

Un cabinet, pour quoi faire ?

Agir durablement pour les territoires

LES NOTES DU CABINET / #02

Un cabinet, pour quoi faire ?

Quand on pense cabinet, on pense souvent aux grandes collectivités.

Une équipe autour de l'exécutif. Des collaborateurs. Une organisation permanente.

Mais un cabinet n'est pas nécessairement une structure. C'est d'abord une fonction.

Celle qui permet à un exécutif de prendre un peu de hauteur lorsque l'action quotidienne l'impose : préparer un arbitrage, coordonner un dossier prioritaire, organiser la relation entre le politique et l'administration, préparer une séquence sensible ou encore assurer le lien avec les partenaires institutionnels.

Dans les collectivités de grande taille, cette fonction est généralement permanente.

Dans les territoires à taille humaine, le besoin est différent. Il peut apparaître à certains moments du mandat, sur un dossier particulier ou lorsque l'exécutif a simplement besoin d'un appui supplémentaire.

Il ne s'agit alors ni de se substituer aux élus, ni de prendre la place de l'administration.

Il s'agit de créer, pendant le temps nécessaire, l'espace qui permet de transformer une priorité politique en action.

Toutes les collectivités n'ont pas besoin d'un cabinet. Mais toutes peuvent, à certains moments, avoir besoin d'une fonction de cabinet.